Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212203004-20260204-DCM_2026_004-DE

Commune de St Hervé Côtes d'Armor Côtes d'Armor	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune de SAINT – HERVÉ
	SEANCE DU MERCREDI 4 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatre Février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Hervé se sont réunis à la mairie – 5 rue des manoirs à Saint-Hervé, sous la présidence de Mme Le Maire, Nicole LE COUÉDIC, convoqués le vingt-neuf Janvier deux milles vingt-six, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Étaient présents : Nicole LE COUEDIC, Joseph PERROT, Emmanuel LECANT, Xavier ROBIC, Catherine GALERNE, Rozenn DORMOIS
Formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents, excusés : Réjane DELANEY, Miche LE HELLEY
A donné pouvoir à Mme Nicole LE COUÉDIC, M. Joseph PERROT

Mme Catherine GALERNE a été désignée comme secrétaire de séance.

N° d'acte : DCM-2026-004	**REGULARISATION CESSION DU TRACTEUR TONDEUSE AMAZON**

Mme Le Maire, Nicole LE COUEDIC indique au conseil municipal que la tondeuse auto-portée Amazon acquise par la collectivité en 2015 pour un montant de 26 900€ peut être vendue du fait de l'acquisition d'une nouvelle auto-portée de même marque.

Armor Agriculture Loisirs propose de la racheter au prix de 8 400€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- **D'accepter la cession de l'ancienne autoportée à Armor Agriculture Loisirs proposant un montant de 8 400€,**
- **D'autoriser Mme Le Maire à signer le certificat de cession**
- **D'autoriser Mme Le Maire à effectuer toutes formalités nécessaires à la vente**

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212203004-20260204-DCM_2026_004-DE

Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les lieux, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures. Madame Le Maire, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à SAINT-HERVE, le 06/02/2026

Mme Catherine GALLERNE,
Secrétaire de séance,

Mme Nicole LE COUEDIC
Maire,